

Communes de
Brindas,
Grézieu-la-Varenne,
Pollionnay,
Sainte-Consorce,
Vaugneray,
Yzeron

Accusé de réception en préfecture
069-250990427-20240229-DEL-2024-12-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024

République Française
Département du Rhône

Syndicat Intercommunal d'Assainissement
De la Haute Vallée de l'Yzeron
S. I. A. H. V. Y.

Siège : 20 chemin du Stade 69670 VAUGNERAY

PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL
Séance publique du jeudi 1^{er} février 2024

Date de la convocation : 26 janvier 2024

Date de publication : 26 janvier 2024

Lieu : Vaugneray

L'an deux mil vingt-quatre, le premier Février à 19H00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (S.I.A.H.V.Y), régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, à la salle de la Croix de Pars, 20 chemin du Stade, sous la présidence de Monsieur Safi BOUKACEM, Président.

Délégués titulaires Présents : 12 - Délégués suppléants avec voix délibérative : 2

Délégués présents	
BRINDAS	M. Bernard BALESTIÉ, Mme Sylvie PETER, M. Bertrand DUPRÉ
GRÉZIEU-LA-VARENNE	MM. Jean-Marc CHAPPAZ Jean-Claude CORBIN, Marc ZIOLKOWSKI
POLLIONNAY	MM. Benoît DUVAL, Jean-Pierre GOY
SAINTE-CONSORCE	M. Bertrand GAULÉ
VAUGNERAY	MM. Safi BOUKACEM, Henri COQUARD, Stéphane GILLET
YZERON	Mme Agnès NÉLIAS, M. Guy LHOPITAL

Délégués titulaires excusés :

BRINDAS	M. Frédéric JEAN
POLLIONNAY	M. Loïc BARBERAT
SAINTE-CONSORCE	M. Yoann TRICAULT

Délégué représenté : Néant

Monsieur le Président du SIAHVY ouvre la séance du 1^{er} février à 19h00 après avoir constaté que **le quorum est atteint avec 13 élus présents.**

Monsieur le Président rappelle les points inscrits à l'ordre du jour de la séance du jeudi 1^{er} février 2024.

1. **Élection du Secrétaire de séance.**
2. **Adoption du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2023.**
3. **Finances :**
 - A. Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.
 - B. Revalorisation de la participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire santé et prévoyance des agents territoriaux.
 - C. Création de trois nouvelles Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements budgétaires :
 - 1) Brindas - mise en séparatif des réseaux publics d'eaux usées du secteur Fonte de Buyat - n° 0423,
 - 2) Brindas - mise en séparatif des réseaux publics d'eaux usées du secteur chemin du Gourd - n° 0523,
 - 3) Sainte-Consorce - remplacement du réseau de transfert du secteur aval du Quincieux - n° 0124.
 - D. Révisions n° 3 de l'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) relative à l'opération n° 11603 à la réhabilitation du réseau d'eaux usées du Pirot à Grézieu-la-Varenne.
 - E. Révision n° 4 de l'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) relative à l'opération n° 0318 à la création de la Station de Traitement des Eaux Usées de la Garnière à Pollionnay.
 - F. Révision n° 1 de l'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) relative à l'opération n° 011604 - mise en séparatif des réseaux publics d'eaux usées et d'eaux pluviales du secteur da Déserte à Vaugneray.
4. **Points ne donnant pas lieu à délibération**
 - Rapport des décisions prises dans le cadre de la Délégation d'attributions au Président,
 - Point sur les études et travaux en cours,
 - Questions diverses.

1° Élection du Secrétaire de séance :

Monsieur Safi BOUKACEM, Président sollicite un ou des candidats pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Monsieur Bertrand DUPRÉ se portant seul candidat, il est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Madame Agnès NÉLIAS, arrive à 19h06 et prend part aux délibérations à partir du point suivant.

2° Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 :

Monsieur le Président demande si le projet du procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du jeudi 14 décembre 2023 amène des remarques et/ou des rectifications.

À l'unanimité des délégués présents, le procès-verbal du 14 décembre 2023 est adopté.

3. Finances

Accusé de réception en préfecture
069-256900127-20240229-DEL-2024-12-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024

A. Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 :

Au préalable, Monsieur le Président informe les délégués que le vote du budget est prévu pour le jeudi 29 février 2024.

Monsieur le Président explique que cette année encore le contexte économique national et international sera marqué par l'inflation. Toutefois, en tant que Syndicat d'Investissements, les élus du SIAHVY souhaitent maintenir ses orientations avec un niveau d'Investissements pour un montant de **3 239 400 € H.T.**

Monsieur le Président présente la situation rétrospective financière du Syndicat. Il explique que la gestion rigoureuse de l'ensemble des contrats de prestations de services (combinée avec une politique systématisée de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Garon (SIAHVG) et la renégociation de tous les contrats) ; la revalorisation des redevances et des tarifs des services au 1^{er} janvier 2023 permettent au SIAHVY de maintenir sa **CAF brute soit 993 951 € H.T.** contre 968 670 € H.T. en 2022, soit une hausse de 2,61 % malgré une baisse de la 2^{ème} ressource du Syndicat relative à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif « PFAC » (diminution liée à la baisse des autorisations d'urbanisme et des frais de services), ainsi que des charges nouvelles liées à la création d'un site internet et l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Président rappelle que le SIAHVY dispose de 3 ressources propres pour assurer son équilibre budgétaire conformément aux articles L. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

1° La redevance d'assainissement collectif composée d'une part fixe et d'une part variable.

2° La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

3° Les frais de services (frais de gestion relatifs aux branchements neufs d'eaux usées, à l'instruction des autorisations d'urbanisme volet Eaux Pluviales pour les 4 communes et le remboursement de la commune de Chaponost pour le poste de relevage des Landes à Brindas).

Monsieur le Président précise que pour les redevances de l'année 2023, un niveau d'encaissement exceptionnel est enregistré avec notamment un montant de 143 538 € H.T. correspondant à un reversement équivalent au solde des 5 % des redevances non versées de 2019 à 2022 par le Déléguataire SUEZ Eau France.

Les frais de services pour les branchements neufs d'eaux usées sont en diminution du fait de la baisse des autorisations d'urbanisme, soit 9 428 € en 2023 contre 14 670 € en 2022.

En 2023, le SIAHVY a souscrit un nouvel emprunt de 750 000 € issu du Fonds Vert au taux de 3.86 % sur une durée 15 ans après celui de 2022 de 1 000 000 € au taux de 0.65 % sur 15 ans.

L'encours de la dette du SIAHVY reste faible, soit 2.70 années et la CAF nette se stabilise.

Concernant l'état du personnel, les effectifs pour l'année 2023 étaient stables mais Monsieur le Président souligne que depuis le début d'année, le Syndicat recherche un nouveau technicien suite à une mobilité. L'ensemble du personnel du SIAHVY est mutualisé avec le SIAHVG. Le SIAHVY emploie 4,6 équivalents temps pleins. Actuellement, les effectifs se composent de 4 femmes et 2 hommes.

Le SIAHVY mène une politique sociale en faveur de ses agents conformément aux lignes directrices fixées depuis le 1^{er} janvier 2023: adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS), versement de titres-restaurants d'une valeur faciale de 8.00 € dont 57 % de la valeur est prise en charge par le Syndicat, prise en charge depuis le 01/09/2023 de 75 % des frais de transports en commun contre 50 % précédemment, postes « télétravaillables » et versement à hauteur de 15 € au titre de la complémentaire santé et 15 € au titre de la prévoyance.

Monsieur le Président rappelle que la politique d'Investissements menée par le SIAHVY depuis plusieurs années, c'est de poursuivre nos actions du schéma directeur d'assainissement. Monsieur le Président précise que sur ces 4 dernières années, le SIAHVY a réalisé une moyenne d'Investissements, au titre des eaux usées, de 1 484 342 € H.T. (hors Reste À Réaliser et hors travaux d'Eaux pluviales) de dépenses réelles d'Investissements et 1 725 716 € H.T. de recettes réelles d'Investissements.

En 2023, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (Travaux de mise en séparatif sur l'avenue Émile Évellier et ru Finale en Émilie à Grézieu-la-Varenne, installation d'un filet macrodéchets sur l'exutoire du bassin d'orage de Vaugneray et réhabilitation des déversoirs d'orage de Yzeron). Ces aides financières sont accordées dans le cadre de l'adaptation au changement climatique et à la ressource eau, compte tenu que le bassin versant de l'Yzeron est en déficit quantitatif.

Accusé de réception en préfecture
069-256900127-20240229-DEL-2024-12-DE
Date de transmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024

Monsieur le Président présente les principaux travaux réalisés sur l'année 2023 et leur montant :

Opération		Coût
Op.011603	EU Chemin du Ravagnon Grezieu (liés travaux Co	305 817,25
Op.011604	EU Rue de la Déserte Vaugneray	85 615,95
Op.011605	EU Chemin Guille Pollionnay	113 356,07
Op. 0119	Travaux EU liés travaux EP GREZIEU stade &Cha	207 641,31
Op 0121	Av emile EVELLIER& Emilie finale	438 684,68
Op 0123	EU Ch Lhopital Ste Consorce	16 048,00
Op. 0125	Réhab Chemin Badel Ste Consorce	110 299,15
Op. 0217	Réhabilitation Cornures -Grezieu la Varenne	107 053,45
Op. 0318	Création STEU La Garnière - Pollionnay	16 334,96
Op. 0223	Renouv Ch Louis Valentin Vaugneray	123 144,63
Op. 0323	Chem Brochaillon Brindas	16 824,00
Op 0623	DO et bache Yzeron	51 833,02
Total principales Opérations EU en € HT		1 592 652,47

En outre, Monsieur le Président rappelle que le SIAHVY est un Syndicat à vocation unique : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Or, face à la raréfaction des ressources et à la technicité du SIAHVY en matière de réseaux et d'ouvrages, les communes membres délèguent par convention au SIAHVY la maîtrise d'ouvrage temporaire relative à la création de réseaux et d'ouvrages d'eaux pluviales.

Monsieur le Président fait le bilan des opérations portées techniquement par le SIAHVY :

TRAVAUX DELEGATION MOA TEMPORAIRE CRÉATION RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES CONCOMMITANTS AUX TRAVAUX DE RÉSEAUX D'EAUX USEES					
de 2014 à 2022					
Date de convention	N° Opération	Nom de l'opération	Pour le compte de la Collectivité	Montant des travaux en € HT	Montant Subvention Collectivité
2016	816	Avenue Guerpillon	POLLIONNAY	505 120,95	56 000,00
2017	11601	Moncel-Gonard	BRINDAS	131 220,44	-
2019	9	Rivière d'Yzeron	BRINDAS	100 285,21	17 000,00
2021	11621	Devay	BRINDAS	98 788,03	
2021	11622	Devay	CCVL	22 457,48	
2021	7	pillardière	BRINDAS	220 109,68	9 800,00
2021	8	pillardière	CCVL	54 467,93	4 200,00
2021	10	LE CHAMP	POLLIONNAY	46 184,84	
2022	2	Quincieux	SAINTE CONSORCE	125 956,97	31 250,00
2022	3	CORNURES	GREZIEU LA VARENNE	94 144,98	47 127,24
2022	11	PIROT RAVAGNON Tranche 1	GREZIEU LA VARENNE	18 144,46	-
2023	1	La Guille	POLLIONNAY	99 964,18	
2023	4	La Déserte-Etude Faisabilité	VAUGNERAY	22 579,78	
2023	6	Evellier	GREZIEU LA VARENNE	282 884,97	
2023	5-13-14	Traverse Fonte Buyat Gourd	BRINDAS	60 500,00	
2023	12	Chemin de l'hôpital	SAINTE CONSORCE	20 000,00	
Montant Total				1 902 809,90	165 377,24

Accusé de réception en préfecture
 66125690137-20240219-DEL-2024-1210
 Date de télétransmission : 06/03/2024
 Date de réception préfecture : 06/03/2024

Monsieur le Président, le montant de travaux d'eaux pluviales portés par le SIAHVY depuis huit ans s'élève à la somme de **1 902 809 € H.T.** Il rappelle que le SIAHVY ne facture pas les frais de gestion relatifs à la conduite de ces projets communaux.

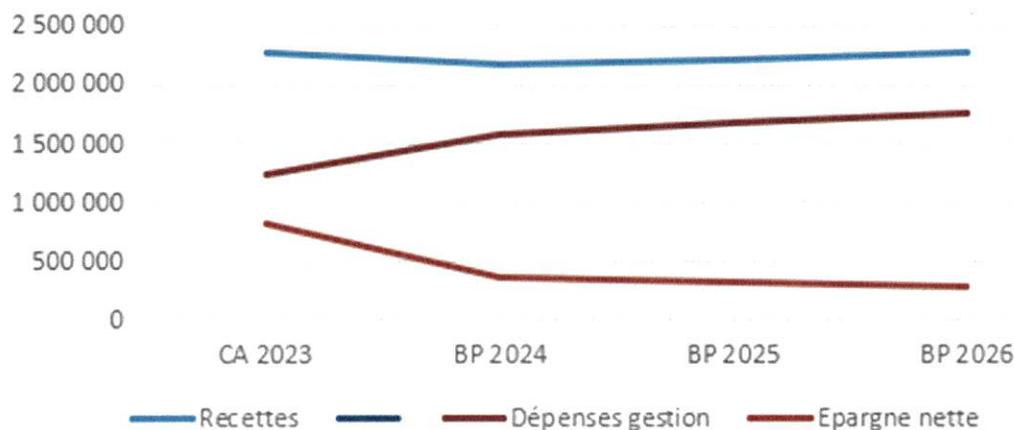
Monsieur le Président détaille la situation financière prospective du SIAHVY, il explique qu'il convient de rester vigilant malgré une situation financière saine. En effet, il est nécessaire pour tenir compte d'une conjoncture économique contrainte de faire évoluer nos tarifs selon l'inflation car les effets de l'inflation vont peser sur nos charges générales par l'augmentation de nos contrats de prestations de services et surtout la hausse tarifaire annoncée de 4 % par la Métropole de Lyon, en charge du transport et du traitement des eaux usées à la station de traitement des eaux usées de Pierre-Bénite, d'un coût de 0,89 €/m³ sur les volumes 2023 à 0,925 €/ m³ pour les volumes 2024, soit environ 980 000 m³.

Monsieur le Président précise que les charges de personnel seront en hausse en raison des différentes mesures décidées par le Gouvernement afin de revaloriser le pouvoir d'achat des fonctionnaires (5 % entre 2022 et 2023), différentes mesures catégorielles relatives aux échelles de rémunération des cadres d'emplois B et C et le glissement vieillesse technicité (GVT) inhérent aux carrières de nos agents.

L'ensemble de ces nouveaux coûts, conjugués à une diminution de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), en raison de la baisse des autorisations d'urbanisme instruites depuis 2022 ; à une baisse prévisible de la consommation d'eau potable en raison d'une part, d'une sensibilisation à l'usage de l'eau (facture moyenne d'une famille de 4 personnes en 2023 de 80 à 100 m³ contre 100 à 120 m³), et d'autre part, à la modification de la facturation de l'eau envisagée par la Loi de Finances 2024 (article 101) pour financer le Plan Eau du Gouvernement, avec l'instauration d'une redevance à verser à partir du 1^{er} janvier 2025 sur les volumes de 2024, dont les impacts ne sont pas connus à ce jour, vont peser sur les coûts d'exploitation de notre service public.

Monsieur le Président explique que si nous maintenons une hausse de la redevance de 2 % annuellement avec des charges contenues à moins de 6 %, la CAF nette du Syndicat devrait se maintenir d'autant plus que la dette du Syndicat reste faible (autour de 2,10 ans en 2024 et en dessous de 3 en l'absence de besoins de financement :

Evolution prospective de la CAF NETTE



En ce qui concerne la projection des travaux à venir, une modélisation du Schéma Directeur d'Assainissement, approuvé par le comité syndical en date du 19/09/2019, a été réalisée en 2023 afin de le mettre à jour suite aux données récoltées par le Diagnostic Permanent et pour tenir compte du taux important de l'inflation.

Monsieur le Président présente l'évolution financière du coût des travaux :

	Coût Travaux estimés EU-EP 2019	Coût travaux réalisés EU-EP en 2023	Coût Nouveaux Travaux suite diagnostic permanent 2023	Coût Investissement EU-EP Actualisé 2024- 2029 Restant à réaliser
Shéma Directeur Assainissement SIAHVY	15 500 000 €HT	4 591 114 €HT	738 300 € HT	20 692 000 €HT

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle que sauf contraintes techniques, le matériau retenu pour le renouvellement des réseaux, est **un matériau noble : la Fonte**. En cas de complexité techniques, il sera utilisé le Polipropylène ou le PVC.

Accusé de réception en préfecture
069-256900127-20240229-DEL-2024-12-DF
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception en préfecture : 06/03/2024

Le diagnostic permanent remplit son rôle pour déceler les points critiques sur les réseaux et ouvrages.

Monsieur le Président présente le programme d'Investissements envisagé par la Commission Technique et la Commission Finances en date du 26/10/2023 pour l'année 2024, soit **2 599 787 € H.T. de travaux dont 397 888 € H.T. de Restes À Réaliser 2023** :

Chapitre 23	Travaux divers en cours	306 221,36
	Opérations d'équipement	2 293 565,74
Op. 0112	MBC BRANchements	267 266,89
Op.011603	EU Chemin du Ravagnon Grezieu (liés travaux CCVL)	219 835,45
Op.011604	EU Rue de la Déserte Vaugneray t1	362 350,00
Op.011605	EU Chemin Guille Pollionnay	2 444,68
Op.011607	EU Rue Traverse Brindas	148 295,00
Op 0121	Av emile EVELLIER& Emilie finale	55 028,49
Op 0123	EU Ch Lhopital Ste Consoce	215 720,00
Op 0124	EU Reseau transfert Ste Consoce	42 000,00
Op. 0125	Réhab Chemin Badel Ste Consoce	96 867,15
Op. 0217	Réhabilitation Cornures -Grezieu la Varenne	6 652,48
Op. 0219	Cornures Tranche 2 Grézieu la Varenne	30 000,00
Op. 0314	Mise à jour Schéma directeur	82 000,00
Op. 0318	Création STEU La Garnière - Pollionnay	115 634,09
Op. 0223	Renouv Ch Louis Valentin Vaugneray	124 945,63
Op. 0323	Chem Brochaillon Brindas	8 066,00
Op. 0423	Rte Fonte Bruyat - Brindas	114 000,00
Op. 0523	Chemin du Gourd - Brindas	92 000,00
Op 0623	DO et bache Yzeron	459,88
Op 0723	Carrefour Maison Blanche Vaugneray	100 000,00
Op 0124	Reprise branchements RD 489 Grézieu	50 000,00
Op 0224	Avenue Lucien Blanc Grézieu	120 000,00
Op 0324	Place centrale Yzeron	40 000,00

Monsieur le Président rappelle que cette année encore, le SIAHVY portera la réalisation de réseaux d'eaux pluviales au nom et pour le compte des communes via des conventions de délégation de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à hauteur de **385 050 € H.T.** :

4581-4582	Opérations pour compte de tiers	385 050,51
458101	Compte Tiers La Guille Pollionnay 01	8 097,65
458103	Compte tiers Cornures Grezieu La Varenne 03	2 416,66
458104	compte tiers rue Déserte 04	237 246,38
458105	compte tiers la traverse Brindas 05	72 712,00
458106	compte tiers Av Evellier -emilie finale Grezieu La Varenne 06	22 644,59
4581 11	Compte tiers Pirot 11	968,23
4581 12	Compte tiers Reseau transfert Sainte Consoce 12	18 465,00
4581 13	Compte tiers Fonte Bruyat Brindas 13	7 500,00
4581 14	Compte tiers Gourd brindas 14	15 000,00

Accusé de réception en préfecture
1637255890127_20240323-DL-2024-11-DES
Date de rétrotransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat en coordination avec les projets de voiries du Département du Rhône, de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais 5CCVL), de la commune de Vaugneray et du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais (SIDESOL), est amené à intervenir en amont sur ses réseaux. L'opération du carrefour de la Maison-Blanche à Vaugneray en est un exemple.

Monsieur DUPRÉ demande si l'esquisse de cet aménagement est connue. Monsieur le Président répond que le projet consiste à aménager deux ronds-points anneaux afin de sécuriser et de fluidifier la circulation de cette intersection entre deux routes départementales. Les travaux de renouvellement d'eau potable sont actuellement en cours sur la rd n° 489 entre le chemin du Vallier et la rue de Charpieux. Les travaux sur le réseau public d'assainissement collectif d'eaux usées suivront avec une reprise des branchements (contrôles en cours par le prestataire REZEAU) et en fonction de l'état du réseau unitaire : un gainage.

De même, les travaux de gainage avenue Lucien Blanc à Grézieu-la-Varenne sont prévus en 2024 afin de se caler avec le planning de travaux de voiries du Département du Rhône.

Le projet de Budget primitif 2024 en Recettes d'Investissement sera cette année encore voté en suréquilibre, sans besoin d'emprunt d'équilibre, en raison :

- o du report des travaux inscrits en AP/CP pour la Station de Traitement des Eaux Usées de la Garnière à Pollionnay,
- o de la réalisation d'emprunts en 2022 et 2023 pour 1 750 000 €,
- o de la notification de 889 145 € de subventions de l'Agence de l'Eau RMC.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions relatives à la situation financière du volet assainissement.

En l'absence de questions, Monsieur le Président propose de présenter la situation financière du Budget annexe Assainissement Non Collectif (ANC) et nous voterons sur l'ensemble de la présentation du rapport.

Monsieur le Président rappelle que la tarification du contrôle de bon fonctionnement n'a pas été revalorisé depuis 2022. Malgré tout, le budget de fonctionnement du SPANC dégage sur l'exercice 2023 **un excédent de l'ordre de 5 000 € H.T.**

L'activité du SPANC est stable :

- ✓ 22 contrôles pour vente ont été réalisés sur l'exercice 2023,
- ✓ 24 dossiers de conception ont été réalisés sur l'année 2023,
- ✓ 90 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés sur l'année 2023.

L'activité des contrôles du SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif, est chiffrée. Monsieur le Président explique que les contrôles prévus en 2023 n'ont pu être réalisés en totalité, ils sont reportés en 2024. Le tarif appliqué à ces contrôles n'a pas été augmenté, aussi, les usagers contrôlés en 2024 seront facturés du même montant que les contrôles périodiques de 2023, le prestataire de services REZEAU a maintenu ses tarifs pour 2024.

Après la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024 (ci-annexé), Monsieur le Président demande aux membres du Comité syndical de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024.

B. Revalorisation de la participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire santé et prévoyance des agents territoriaux :

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 2013-39 en date du 24 septembre 2013, le Comité syndical avait approuvé l'adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le cdg69 pour le risque « Santé » et le risque « Prévoyance ».

Monsieur le Président rappelle que les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale. « L'article 9 de la Loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifié par la Loi du 2 février 2007, dessine les contours de l'action sociale ».

Accusé de réception en préfecture
069-256900127-20240229-DEL-2024-12-DE
Date de réception préfecture : 06/03/2024

Celle-ci vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, dans les domaines de la santé et de la prévoyance et de la santé.

Ainsi, considérant le courrier reçu au Syndicat de la part du cdg69 nous informant de l'augmentation conséquente, plus de 15 % du prix du contrat pour chacun des agents adhérents à ladite convention,

Considérant les difficultés rencontrées pour recruter du personnel compétent, et afin de rester attractif, Monsieur le Président propose d'augmenter la participation employeur de 15 € à 20 € par agent et par mois, aussi bien en ce qui concerne la participation employeur au titre du risque « Prévoyance » et au titre du risque « Santé ».

Les élus, à l'unanimité, valide ce montant de prise en charges aux conditions visées par Monsieur le Président.

C. Création de trois nouvelles Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements budgétaires :

Monsieur le Président rappelle que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour les opérations d'Investissements, les collectivités territoriales peuvent utiliser deux techniques :

- ✓ Une inscription de la totalité de la dépense la 1^{ère} du commencement du projet, puis un report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants voire conséquents pour couvrir l'engagement dudit projet dès la première année, y compris les modalités de financement et correspond à la règle de l'annualité budgétaire ou,
- ✓ La prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture de crédits budgétaires annuels par tranches soit : les Autorisations de Programmes (AP) et des Crédits de Paiements (CP). Cette procédure est une dérogation au principe d'annualité budgétaire.

Les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par crédits de paiements (CP).

La procédure des AP/CP est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Chaque Autorisation de Programme (AP) comporte la répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiements (CP) correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. Il est précisé que les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ils permettent une présentation simplifiée et allégée du budget :

- ✓ « Les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année ».
- ✓ « Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées dans l'année, pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagements correspondantes ».

La mise en place et le suivi des AP/CP relève d'une délibération de l'assemblée délibérante, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Considérant que le Schéma Directeur d'assainissement du SIAHVY approuvé en date du 19 septembre 2019,

Considérant qu'afin de faciliter la mise en oeuvre budgétaire du programme d'Investissements du SIAHVY, il apparaît nécessaire de créer 3 nouvelles Autorisations de Programmes et de Crédits de Paiements à compter de l'année 2024 :

Accusé de réception en préfecture
069-256900127-20240229-DEL-2024-12-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024

Type AP	Autorisation de Programme En € H.T.	Crédits de Paiements (H.T.)		
		2024	2025	2026
Dépense Totale	1 774 460	248 000	763 230	763 230
Secteur Fonte de Buyat-Brindas Priorité 2	800 340	114 000	343 170	343 170
Secteur chemin du Gourd - Brindas Priorité 3	665 000	92 000	286 500	286 500
Remplacement du réseau de transfert secteur du Quincieux - Sainte-Consorce Priorité 1	309 120	42 000	133 560	133 560

Le montant prévisionnel total des Autorisations de Programmes est fixé à **1 774 460 € H.T.** de manière prévisionnelle. Cette dépense sera équilibrée par les aides financières versées par l'Agence de l'Eau RMC via le contrat de bassin versant de l'Yzeron conclu entre l'Agence de l'Eau RMC, le SAGYRC, SIAHVY, la Métropole de Lyon et plusieurs communes par délibération n° 2022-37 en date du 14/09/2022 pour un montant estimé à 500 000 € et par l'autofinancement du SIAHVY.

Les reports de Crédits de Paiements se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

À ce titre, Monsieur le Président propose la création de ces Autorisations de Programmes et de Crédits de paiements (AP/CP) suivantes :

- ✓ Secteur Fonte de Buyat à Brindas - Priorité 2,
- ✓ Secteur chemin du Gourd à Brindas- Priorité 3,
- ✓ Remplacement du réseau de transfert secteur du Quincieux à Sainte-Consorce - Priorité 1

Les élus, à l'unanimité, valide la création desdites AP/CP selon les modalités et les montant présentés soit pour un montant de 1 774 460 € H.T.

Monsieur le Président explique que les trois points suivants concernent le même dispositif, mais de procéder à un vote pour chaque décision.

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 2022-18 du 16 février 2022, le Comité syndical a validé, conformément à l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) la création de trois autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiements (CP) pour la gestion des opérations suivantes :

- ✓ N° 011603 - Pirot Ravagnon à Grézieu-la-Varenne
- ✓ N° 0318 - STEU La Garnière à Polliomnay

Accusé de réception en préfecture 069-256900127-20240229-DEL-2024-12-DE AP/CP n° 0318 Date de réception préfecture : 06/03/2024		2022	2023	2024
1 500 000 € H.T.		219 235 €	1 000 000 €	280 765 €
AP/CP n° 011603		2022	2023	2024
854 910 € H.T.		594 910 €	150 000 €	110 000 €

C. Révisions n° 3 de l'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) relative à l'opération n° 11603 à la réhabilitation du réseau d'eaux usées du Pirot à Grézieu-la-Varenne :

L'autorisation de programme relative aux travaux du secteur Pirot-Ravagnon à Grézieu-la-Varenne a été ouverte pour un montant de **854 910 € H.T.** pour une échéance de 3 ans : 2022-2024. Ces travaux ont été programmés en 3 tranches :

- ✓ Tranche 1 : Modification du système de collecte dans le secteur du Pirot/Ravagnon/Col de la Luère,
- ✓ Tranche 2 : Création d'un réseau de maillage route des Pierres Blanches et réseau du Stade,
- ✓ Tranche 3 : Réhabilitation du réseau public du Pirot en terrains privés via des servitudes de tréfonds et de passage.

L'AP/CP a été révisée à deux reprises afin de faire coïncider le planning d'avancement des travaux et les coûts des travaux actualisés au prix de marché pour une autorisation de programme de **894 258 € H.T.**

À ce jour, les deux premières tranches de cette opération ont été réalisées pour les montants de **425 431.99 € H.T.** et **280 505.80 € H.T.**

Monsieur le Président précise qu'il convient donc de prévoir les crédits et le planning de la tranche 3 de réhabilitation du réseau public d'assainissement collectif d'eaux usées du secteur du Pirot en servitudes de tréfonds et de passage. Ces travaux réalisés en servitudes privées nécessitant en amont d'obtenir l'accord d'une dizaine de propriétaires, Il est cohérent de réviser cette AP/CP en inscrivant 50 000 € en 2024 et 142 524 € en 2025 portant le montant estimé de l'autorisation de programme à **898 461.79 € H.T.**

Type AP	Autorisation de programme en € HT	Crédits de paiements (H.T)			
		2022	2023	2024	2025
Secteur Pirot Ravagnon à Grézieu la Varenne	898 461,79	425 431,99	280 505,80	50 000,00	142 524,00

OUI l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité les élus valident la révision des AP/CP telle que présentée par Monsieur le Président.

D. Révision n° 4 de l'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) relative à l'opération n° 0318 à la création de la Station de Traitement des Eaux Usées de la Garnière à Pollionnay :

L'autorisation de programme relative à la création de la STEU de la Garnière sur la commune de Pollionnay a été ouverte par autorisation de programme pour un montant de 1 500 000 € H.T. pour un planning de réalisation de trois ans : 2022-2023-2024.

L'AP/CP n° 011604 a été révisé afin de faire coïncider le planning d'avancement des études, notamment la possibilité de créer au sein de la station de traitement des eaux usées une fonction de réutilisation de eaux usées traitées (REUT) en partenariat avec le Syndicat Mixte Hydraulique Agricole du Rhône (SMHAR), les autorisations des services de l'État et les coûts des travaux actualisés au prix de marché pour une autorisation de programme de 1 580 000 € H.T.

Monsieur le Président rappelle qu'en 2023, les crédits de cette AP/CP ont déjà été révisés en inscrivant des besoins supplémentaires pour 20 000 € permettant la commande d'une étude faune-flore 4 saisons puis en rajoutant des frais d'acquisition de terrain pour 60 000 €.

L'étude faune-flore portant sur 4 saisons a débuté en octobre 2023 et elle aboutira en septembre 2024. En ce qui concerne l'acquisition de terrain, la transaction n'a pas pu aboutir en 2023 et les négociations se poursuivent.

Comptablement, il convient de réviser cette AP/CP en reportant les dépenses non réalisées de 2024 à 2026, selon le tableau ci-dessous :

Type AP	Autorisation de programme en € HT	Crédits de paiements (H.T)				
		2022	2023	2024	2025	2026
Steu La Garnière Pollionnay	1 580 000,00	7 357,50	10 700,87	115 634,09	723 307,54	723 000,00

OUI l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité les élus valident la révision des AP/CP telle que présentée par Monsieur le Président.

E. Révision n° 1 de l'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) relative à l'opération n° 011604 - mise en séparatif des réseaux publics d'eaux usées et d'eaux pluviales du secteur da Déserte à Vaugneray :

À sa création de l'AP/CP, il était prévu une enveloppe globale comprenant l'étude de faisabilité et les travaux, soit un montant de 1 080 000 € H.T. sur les années 2023 et 2024.

AP/CP n° 011604	2023	2024
1 080 000 € H.T.	270 000 € H.T.	810 000 € H.T.

L'étude de faisabilité a été réalisée sur l'année 2023 et elle a été réglée pour un coût de 75 265.95 € H.T. Cette étude a permis d'actualiser le coût global de cette opération et de phaser sa réalisation. Ainsi, il apparaît nécessaire d'organiser en 2 tranches les travaux.

Aussi, il est proposé d'inscrire en 2024 la tranche 1 de mise en séparatif du réseau public d'assainissement collectif d'eaux usées du secteur de la rue de la Déserte, du Rozard ainsi que la liaison Déserte/Dronaud et d'inscrire la tranche 2 sur l'année 2025, soit le secteur Sérullaz/Écoles et la réhabilitation du secteur du Dronaud, selon le tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture 069-256900127-20240229-DEI-2024-12-DE Date de télétransmission : 06/03/2024 Date de réception préfecture : 06/03/2024		Crédits de paiements (H.T)			
Type AP	Autorisation de programme en € HT	2022	2023	2024	2025
Secteur la Déserte à Vaugneray	1 482 315,95		75 265,95	411 550,00	995 500,00

OUI l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité les élus valident la révision des AP/CP telle que présentée par Monsieur le Président.

5. Points ne donnant pas lieu à délibération

- Rapport des décisions prises dans le cadre de la Délégation d'attributions au Président,

DOMAINE	Décision n°	OBJET	Date
7 finances locales	2023-34	Avenant n° 2 au contrat de prévoyance collective	29/11/2023
7 finances locales	2023-35	Avenant n°3 au contrat de santé collective	29/11/2023
7 finances locales	2023 36	Degrèvements du 01/12/2023 au 31/12/2023	29/12/2023
7 finances locales	2023 37	Avenant n°3 à la convention pour le transport et le traitement des eaux usées en provenance du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron dans les installations de la Métropole de Lyon	29/12/2023
3 Domaine et patrimoine	2023 38	Signature d'actes notariés valant constitution de servitudes de tréfonds et de passage avec divers ayants-droits au 29 décembre 2023	29/12/2023
1 commande publique	2023 39	Avenant n° 2 Marché de travaux de mise en séparatif et création d'un réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales sur l'avenue émile Evellier et la rue Finale en Emilie à Grézieu la Varenne	29/12/2023

✓ Point sur les études et travaux en cours,

Monsieur Le Président donne la parole à Monsieur Franck RUFFIN, Responsable technique pour la présentation de la note technique sur les chantiers en cours.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une réunion sera organisée avec le Délégué SUEZ Eau France et l'Agence de l'Eau RMC pour présenter les premiers résultats du diagnostic permanent qui a été subventionné.

Les représentants de SUEZ Eau France sont invités à prendre la parole et indiquent que le pourcentage des eaux claires parasites permanentes sont est passées de 3.2 % à 1 %. L'outil « Prévoir » permet d'évaluer efficacement le fonctionnement des réseaux et ouvrages du SIAHVY.

AGENDA :

Monsieur le Président informe que les délégués de la commission MAPA seront prochainement invités pour la présentation de l'analyse des offres pour le choix de la Maîtrise d'œuvre pour les travaux du centre bourg de Vaugneray (remise des plis au 01/02/2024 à 12h00).

Prochain comité syndical, jeudi 29 février 2024 à 19h00 au SIAHVY : Vote du Budget 2024.

Séance levée à 20h25

Le Secrétaire,
Bertrand DUPRÉ



Le Président,
Safi BOUKACEM



2024 - 34

Accusé de réception en préfecture
069-256900127-20240229-DEL-2024-12-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024